Le Chef de la Police de Sureté
et du S.D. dans le ressort du Chef Militaire
en France

Paris le 6-4-1944

Mme G. RAVOT à Brénod

En réponse a votre honorée du 23-2-44
Il est impossible de relacher de prison Joseph et Louis RAVOT car ils se sont manifestement conduits en ennemis des Allemands dans leur activité.

Par ordre du Chef principal des
Sections d'Assaut